

ASSEMBLÉE NATIONALE

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

AMENDEMENT

N° CD41

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.